**Inscription stand exposant : MOTO RETRO GEDINNE, DIMANCHE 29/06/25**

Société :       TVA :

Nom du responsable :

Prénom du responsable :

Adresse e-mail :

Adresse de facturation :       N° :

Code postal :       Ville :       Pays :

Téléphone :       GSM :

• **Dimensions du stand** **:** **6m** longueur x 5m de profondeur

• **Prix par stand :** 25€,  2 bracelets "exposants" et 2 cafés offerts sont fournis par stand

Tickets d'entrée supplémentaires : 5 euros par personne, gratuit pour les jeunes de moins de 16 ans.

• **Montage et démontage :** Samedi 28 juin de 14h à 20h ou dimanche 29 juin dès 07h00.

Il n’y a pas d’emplacements préférentiels, chaque stand est attribué lors de l’arrivée des exposants.

Des emplacements à l’extérieur du site, donc sur la voie publique, ne sont pas admis.

Les marchandises exposées devront rester en place jusqu’au dimanche soir 17h.  L’enlèvement se fera dimanche 29 juin de 17h jusqu’à 21h. Les exposants doivent libérer complètement leur emplacement avant leur départ.

• **Le Paddock Bar et commodité :** Le paddock bar est ouvert le samedi 28 juin de 14h jusqu’à 23h. Une friterie est prévue le dimanche. Les exposants qui montent leur stand le samedi peuvent rester dormir sur leur stand. L'installation sanitaire du camping (douche, WC) est disponible gratuitement pour les exposants. Il est possible d 'avoir un branchement électrique du samedi à partir de 14h00 jusqu'au dimanche à 17h00.

• **Consignes de sécurité :** Pendant les heures d’ouverture les portes d’accès utilisées par les exposants pour amener leurs marchandises restent fermées. Des exceptions peuvent être accordées uniquement par les organisateurs.

Par le fait de mettre à la disposition des exposants des emplacements pour les stands, les organisateurs auront rempli toutes leurs obligations envers ceux-ci. Les organisateurs sont déchargés des risques de dégâts ou de vols éventuels.  Chaque participant est responsable de ses marchandises, de son matériel de stand et du transport tant pendant qu’après les heures d’ouverture. Il est défendu de démarrer ou déplacer les véhicules de transport pendant les heures d’ouverture.

Tous dommages et blessures causés à des tiers sont à la charge des exposants concernés et ne pourront en aucun cas être récupérés auprès des organisateurs. Les exposants acceptent  l’abandon de recours envers les organisateurs en cas de dégâts, vols et accidents.

• **Aspects légaux :** Les exposants doivent respecter les prescriptions légales des droits de douane, des accises etc.  Tout exposant non belge doit se mettre en règle avec la législation belge sur la TVA.

**Paiement : Par virement bancaire avant le 15 juin 2025 avec communication : « Bourse 2025/Nom »**

**Les Amis du Circuit de Gedinne Asbl
Rue du Circuit 46 BE-5575 Gedinne Compte bancaire Fintro : Code IBAN : BE90 1431 2059 3232 – Code BIC : GEBABEBB**

Fait à       .le

Signature :

**A envoyer uniquement par mail**